



COMITE TECHNIQUE DES DDI DU 16 JANVIER 2014

UN COMITE TECHNIQUE POUSSIF ET DÉSORGANISÉ !

Le Comité Technique des DDI, présidé par Serge LASVIGNES, Secrétaire Général du Gouvernement (SGG), s'est tenu le 16 janvier 2014.

La délégation de l'UNSA était composée des titulaires et suppléants UNSA au CT des DDI : Philippe COSTA, Daniel PUIGMAL, Patrick DURBANT et Franck BAUDE.

Le CT a essentiellement consacré ses travaux à un point d'étape sur la Modernisation de l'action publique (MAP), notamment les mesures touchant l'Administration Territoriale de l'Etat (ATE).

Les autres points prévus à l'ordre du jour (bilan social, formation, santé et sécurité au travail) seront examinés à l'occasion d'un prochain CT des DDI.

Les travaux n'ont réellement débuté qu'après un long moment consacré à l'abandon de l'Application du droit des sols (ADS) et de l'Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). En effet, une délégation d'agents de la CGT du MEDDE et du METL a décidé, contre toute attente, d'interpeller le SGG en début de CT sans avoir prévenu les autres organisations syndicales alors qu'une intersyndicale du MEDDE et du METL (UNSA-CGT-FO-CFDT) avait saisi le Premier Ministre sur ce dossier. L'UNSA a manifesté son plus vif mécontentement sur cette action, non coordonnée, qui a mis l'intersyndicale au pied du mur.

A l'issue de cet « épisode », le cours de la séance a repris selon l'ordre du jour prévu.

Ci après l'intervention de l'UNSA :

"En ce début d'année, Monsieur le Secrétaire Général, que pouvons-nous souhaiter ?

- Redonner du sens à l'action publique dans les DDI.
- Ouvrir des perspectives professionnelles aux personnels

C'est le voeu que nous formulons aujourd'hui. Et pourtant !

A l'occasion des différentes rencontres avec la Ministre de la Fonction Publique, le Secrétaire Général de la MAP, vos représentants, et vous-même, nous n'avons pas cessé de les alerter sur la situation des DDI qui sont à la limite du supportable, parce que ces services souffrent de déshérence.

Et ce ne sont pas les annonces du CIMAP du 18 décembre 2013 qui nous incitent à l'optimisme.

Par ailleurs, nous restons très interrogatifs sur les points suivants :

Tout d'abord, interrogatifs sur la conduite du dialogue social dans la Fonction Publique, car, pour l'ATE en particulier, il est réalisé a

postérieurement, sans qu'il y ait de véritable concertation en amont, des décisions. Nous prenons toutefois acte de la volonté de la Ministre de la Fonction Publique de corriger cette situation.

Egalement interrogatifs sur la continuité de la réduction des effectifs. Vous ne pourrez pas nous opposer comme seul argument que la MAP se veut différente de la RGPP. Elle reste liée aux restrictions budgétaires, notamment sur la manière de dégager des marges de manoeuvre via les mutualisations des fonctions support, alors que nos services sont déjà au "taquet". Pour les personnels, la MAP est assimilée à une nouvelle RGPP.

Les derniers éléments diffusés sur les effectifs révèlent très clairement, et ce n'est pas une surprise, que les efforts entrepris ont été supportés par certains ministères tandis que d'autres échappent plus ou moins au rabot budgétaire.

Enfin, interrogatifs sur la conduite des politiques publiques du MEDDE et du METL dans le domaine de l'ATESAT et de l'ADS où les allers-retours finissent par déstabiliser nos services. Le fait de ne pas savoir où ni quelles missions les agents exerceront après janvier 2014 génère un grand sentiment d'insécurité, voire un malaise chez eux.

Comme vous le savez, le réseau des médecins de prévention du MEDDE et du METL a fait part de sa préoccupation sur la santé des agents suite à l'annonce d'un désengagement de l'Etat de l'ATESAT et de l'ADS.

En d'autres termes, nous sommes confrontés à l'absence de stratégie claire et d'un calendrier réaliste. Aussi, comment se fait-il que nous n'ayons pu obtenir l'étude d'impact sur l'abandon de l'ATESAT et de l'ADS pourtant demandée à plusieurs reprises par l'intersyndicale du MEDDE et du METL ?

Certes, la première réunion du Comité de Suivi se tiendra le 21 Janvier, mais cela n'enlèvera rien à l'inquiétude des agents qui portent, aujourd'hui, ces missions dans les services. Cela n'enlèvera rien non plus aux initiatives souvent malheureuses de certaines DDT qui confondent vitesse et précipitation.

Nous en venons à la question centrale, celle de l'organisation des services de l'Etat entre les différents échelons après l'annonce du CIMAP du 17 juillet 2013 sur la désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel de programme pour les services déconcentrés placés sous leur autorité.

Cette annonce est une façon déguisée de contourner ce que notre intersyndicale avait contesté le 6 septembre 2012 à propos du regroupement, sur un programme unique, de tous les emplois des DDI et des préfetures. En d'autres termes, le gouvernement met en place la fongibilité des crédits de l'Etat sous la responsabilité des préfets de région.

CT DES DDI DU 16 JANVIER 2014

UN CT POUSSIF ET DÉSORGANISÉ !



Comment les Ministres pourront-ils, dans ces conditions, avoir la main sur la conduite des politiques publiques s'ils ne l'ont plus sur la répartition des effectifs ?

C'est ainsi que nous considérons que la chaîne de commandement ministérielle s'en trouve fragilisée et parfois, comme le relèvent à juste titre Jean-Pierre WEISS et Jean-Marc REBIERE dans leur rapport, au point de donner aux agents le sentiment que cette chaîne de commandement s'est brisée au niveau des liens avec les DDI.

Nous ne terminerons pas notre intervention sans aborder les perspectives professionnelles des personnels.

Plusieurs rapports ont trouvé la solution miracle, celle de la mobilité qui serait l'alfa et l'oméga de la gestion des ressources humaines, encourageant ainsi les personnels à changer d'affectation alors que la mobilité n'a pour seul objectif que de redimensionner l'Etat par la réduction du nombre de fonctionnaires. Perçue comme telle par les personnels, la mobilité n'est pas un accélérateur de carrière.

Tout d'abord, la plupart des agents ont une aversion du changement si celui-ci est dénué de sens, limité à une politique du chiffre, sans construction d'une définition d'un service public moderne appuyé sur une GRH dynamique. De même, ces rapports occultent totalement les difficultés que rencontrent nos collègues lorsqu'ils décident librement et, donc sans contrainte, de présenter une demande de mobilité dès lors qu'ils sont confrontés à la rareté des postes.

L'idée d'encourager les changements de poste au sein de la Fonction Publique a ses propres limites. Prenons l'exemple des techniciens supérieurs : le travail spécifique d'un technicien vétérinaire n'a strictement rien à voir avec celui d'un technicien du service environnement.

La formation est longue et suppose un investissement sur la durée de la part de l'agent.

S'agissant de l'application du protocole d'accord sur les RPS, alors que le MEDDE est sur le point, semble-t-il, de diffuser sa propre circulaire, nous demandons, sur ce sujet transversal concernant les personnels affectés dans les DDI, qu'une seule et unique circulaire soit diffusée sous la responsabilité du SGG.

En effet, la mutualisation des circulaires dans le cadre de la simplification est vivement recommandée par le CIMAP.

Il est par ailleurs précisé, dans le protocole d'accord, que pour ce qui concerne les DDI, il appartient au SGG de mettre en œuvre le plan national contre les RPS.

Il serait contradictoire de ne pas agir ainsi.

Pour cette même raison, nous réitérons notre demande de création d'un CHSCT des DDI.

Enfin, nous pouvons vous assurer que les agents n'ont pas besoin d'entendre, dans les propos tenus par le Chef de l'Etat à l'occasion des vœux adressés aux corps constitués, que l'Etat est jugé trop lourd, trop lent, trop cher, alors qu'ils ont subi une rafale de réformes depuis plusieurs années, auxquelles ils ont su s'adapter, malgré la forte déstabilisation des communautés de travail.

En revanche, les personnels ont besoin de reconnaissance de leur emploi, de leur déroulement de carrière, de leur rémunération et de meilleures conditions de travail. Ils attendent notamment la mise en place de plans de requalification, la fin de quatre années de gel des salaires qui génère une dégradation du pouvoir d'achat, la dépréciation des carrières et le tassement des grilles.

Que 2014 soit porteur d'espoir pour les personnels et redonne du sens à l'action publique.

Merci de votre attention"

Serge LASVIGNES : la question de l'organisation de l'Etat est clairement posée en faisant suite aux déclarations des organisations syndicales. Quelle gouvernance pour mieux appréhender le caractère interministériel des services de l'Etat ? Quelle conséquence doit-on tirer pour les personnels ? C'est de la responsabilité de l'Etat d'accompagner les personnels en cas de restructuration des services et de définir les missions qui sont au nombre de trois: l'expertise, le contrôle de la légalité et la gestion de crise.

François CAZOTTES, représentant le MEDDE et le METL: pour ce qui concerne l'ATESAT et l'ADS, un engagement de la Ministre, Cécile DUFLOT, en date du 31 mai 2013, a été adressé aux organisations syndicales. Il porte sur quatre principes :

- Priorité donnée aux agents en cas de restructuration ou arrêt de l'ATESAT ou de l'ADS.
- Pas de mobilité géographique imposée aux agents.
- Prise en compte des contraintes familiales des agents.
- Accompagnement personnalisé de l'agent afin de trouver une nouvelle affectation.

S'agissant de la méthode de travail : un comité de suivi sera mis en place très prochainement associant l'ensemble des organisations syndicales. Tout l'appareil de formation est entièrement mobilisé. Enfin, un projet de décret instituant une indemnité d'accompagnement et de maintien de rémunération est en cours d'élaboration.

POINT D'ÉTAPE SUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE (MAP)

Laurent GRAVELAINE, représentant le Secrétaire Général de la modernisation de l'action publique (SGMAP) : Trois principes ont été actés par le Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) :

Stabilisation de l'organisation de l'Etat

Les conséquences sur les services déconcentrés des textes législatifs et réglementaires intéressant les missions ou l'organisation des services déconcentrés au niveau régional comme départemental feront l'objet désormais l'objet d'une étude d'impact préalable. Un test "ATE" sera réalisé. Il est en cours de réalisation.

Afin de rénover le dialogue de gestion et d'affirmer le choix de la déconcentration et de l'interministérialité, les préfets de région seront désignés responsables des budgets opérationnels de programme (BOP) gérés par les services placés sous leur autorité.

CT DES DDI DU 16 JANVIER 2014

UN CT POUSSIF ET DÉSORGANISÉ !



La création de maisons de l'Etat doit être assurée au niveau infra-départemental. Il s'agit de regrouper physiquement sur un site unique les services de l'Etat.

Renforcement de l'accompagnement en matière de ressources humaines en facilitant en priorités les mobilités

Il s'agit de renforcer l'action des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) pour développer les mobilités.

Simplification du fonctionnement en renforçant la déconcentration et l'interministérialité

Dans le prolongement du rapport de Jean-Marc REBIERE et Jean-Pierre WEISS sur la stratégie d'organisation à 5 ans de l'administration territoriale de l'Etat, le Gouvernement a fait le choix de définir des engagements de service public. Une réunion, organisée par Jean-Pierre WEISS, se tient ce même jour avec les organisations syndicales. L'objectif est de présenter le schéma des engagements de service public.

Thomas CAMPEAUX, directeur adjoint de la DGAFP : le dialogue social avec les organisations syndicales a été perfectible tout au long de l'année 2013. Des annonces ont été faites par la Ministre chargée de la Fonction Publique, Marylise LEBRANCHU. Elles ouvrent un cycle de discussion, consacré à la réforme des statuts, des rémunérations, des carrières et la simplification de la GRH.

UNSA : notre intervention se fera en deux temps pour répondre aux deux intervenants.

L'ORGANISATION DE L'ETAT

Les engagements de service public : nous constatons, une fois de plus, que vous êtes dans l'incapacité d'organiser vos calendriers respectifs entre le SGG, la Fonction Publique et le SGMAP. Comme vous l'avez rappelé, Jean-Pierre WEISS tient en ce moment même une réunion consacrée précisément aux engagements de service public, alors que nos organisations syndicales siègent au CT DDI, ce qui empêche certains d'entre nous d'y participer.

S'agissant de la mesure n° 30 du CIMAP confiant au préfet de région la responsabilité du BOP, vous ne nous avez pas convaincus. A nos yeux, il paraît évident qu'il s'agit d'une première étape avant de passer à une seconde étape qui consistera à créer un programme unique regroupant tous les effectifs des services de l'Etat, ce que l'intersyndicale, pilotée par l'UNSA, avait contesté le 6 septembre 2012.

S'agissant de la répartition des effectifs entre le niveau régional et départemental, là encore, il s'agit d'un voeu pieux annonçant que l'objectif est de vouloir répartir équitablement les effectifs, en préservant les services départementaux. Dans les faits, on constate encore que les ajustements se font toujours au détriment des DDI.

LES CARRIÈRES DES PERSONNELS

S'agissant de la mise en oeuvre du nouveau régime indemnitaire, nous tenons à vous rappeler que l'ensemble des organisations syndicales ont voté au CSFPE contre le projet de décret instituant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à l'exception d'une organisation syndicale qui ne siège pas au CT des DDI. Nous considérons que cette prime est une nouvelle usine à gaz. Vous n'avez tenu aucun compte de nos propositions.

C'est donc un peu « fort de café » quand vous soulignez la qualité du dialogue social avec les organisations syndicales de la Fonction Publique.

Nous tenons, en même temps, à rappeler que la catégorie C de la filière administrative a été malmenée par le précédent quinquennat. Nous restons donc très vigilants sur la mise en oeuvre de ce nouveau régime indemnitaire en direction de nos collègues adjoints administratifs.

La convergence des régimes indemnitaires en DDI est devenue une « arlésienne » ! Vous avez désormais une obligation de résultat sur ce chantier.

Commentaires de l'UNSA

Ce premier CT des DDI de 2014 est resté dans des généralités sans aucune annonce de propositions. La Fonction Publique a ouvert beaucoup de chantiers, mais n'a pas encore trouvé le bon rythme, ni clarifié ses priorités. C'est frustrant pour les personnels qui sont en attente de reconnaissance professionnelle.

Malgré l'alternance politique, certains hauts fonctionnaires restent les mêmes : sûrs d'eux, bien droits dans leurs bottes, n'écoutant pas les organisations syndicales parce qu'ils pensent avoir la science infuse.

Enfin, les débats de ce CT des DDI ont été totalement parasités par l'action d'une organisation syndicale de la CGT à propos de l'ATESAT et de l'ADS, ce que nous regrettons vivement.